

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 JANVIER 2021

DELIBERATION N°2021.00019

LE CHAMBON-FEUGEROLLES - RUE MARCEL DASSAULT - ACQUISITION D'UN TERRAIN BATI AUPRES DE LA SCI AGOSTINELLI

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 15 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 68 Nombre de pouvoirs : 1 Nombre de voix : 69

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL. M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET. M. Vincent M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, Marc CHAVANNE, CHASSAUBENE, M. Mme Frédérique M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, Christophe FAVERJON. FAYOLLE. FARA. M. Mme Sylvie Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, MOUSEGHIAN. PERACHE. M. Mme Aline M. Gilles Gaël PERDRIAU. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoir:

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON

Membres titulaires absents excusés :

M. Cyrille BONNEFOY, M. Martial FAUCHET, M. Yves LECOCQ





DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 JANVIER 2021

LE CHAMBON-FEUGEROLLES - RUE MARCEL DASSAULT - ACQUISITION D'UN TERRAIN BATI AUPRES DE LA SCI AGOSTINELLI

Dans le cadre de la gestion du risque inondation, Saint-Etienne Métropole poursuit les travaux d'aménagement de la rivière Ondaine sur la commune du Chambon-Feugerolles, au niveau de la zone économique « Le Bec / Saint-Thomas ». Ces travaux concernent le tronçon de rivière situé entre sa découverture, réalisée lors des travaux précédents, et le pont de l'Ondaine. Lorsque ces travaux seront réalisés, une crue de fréquence centennale ne provoquera plus de débordement sur cette zone.

Les travaux comprennent l'élargissement du lit majeur de l'Ondaine. Pour y parvenir, il est indispensable de démolir l'un des bâtiments industriels de la zone. Seul ce local devra être démoli. Il s'agit du bâtiment situé sur la parcelle cadastrée section AB numéro 177, actuellement entièrement située en zone inondable. Cette parcelle, d'une contenance de 3 571 m², appartient à la SCI SANZIO AGOSTINELLI. Le bâtiment industriel qui s'y trouve, d'une surface d'environ 994 m², est loué à la SASU AMVSERVICE via un bail commercial, pour un loyer annuel de 56 351 € HT, soumis à TVA au taux en vigueur, soit 67 621 € TTC. Cette société deviendra locataire de Saint-Etienne Métropole à l'issue de l'acquisition, et sera accompagnée par le service du développement économique pour sa relocalisation sur le territoire.

La SCI SANZIO AGOSTINELLI a donné son accord pour une cession au prix de 580 000 € HT, correspondant à l'avis de valeur vénale émis par le pôle d'évaluation domaniale de la direction générale des finances publiques en date du 05 octobre 2020.

Le bien à acquérir est situé 9006 rue Marcel Dassault sur la commune du Chambon-Feugerolles. Il est cadastré section AB numéro 177 pour une contenance de 3 571 m². Les frais inhérents à cette acquisition seront supportés par Saint-Etienne Métropole.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- approuve le projet d'acquisition de ce bien, cadastré section AB numéro 177, appartenant à la SCI SANZIO AGOSTINELLI, aux conditions indiquées ci-avant conformément à la promesse de vente ci-jointe,
- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir</u> en l'étude de Maître Mathieu GUIBERT, notaire au Chambon-Feugerolles,
- <u>la dépense correspondante sera imputée à l'opération n° 2014 APOND 431 du</u> budget général de l'exercice en cours.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU